

# MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2023**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

**EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES** : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine).

**Secrétaire élue** : Mme THEVENON NICOLI Blandine.

| Ordre du jour :  |                         |
|--|-------------------------|
| 1 Approbation procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 novembre 2023   |                         |
| 2 Désignation du secrétaire de séance  |                         |
| 3 Délibérations  |                         |
| 1- Demande de subvention enveloppe solidarité : monument aux morts   | Délibération 2023/12.01 |
| 2- Réaménagement de la place des combattants : demande de subvention voirie et amendes de police                                       | Délibération 2023/12.02 |
| 3- Mise a jour du tableau unique des voies et places communales  | Délibération 2023/12.03 |
| 4- Bail abri voiture   | Délibération 2023/12.04 |
| 5- Renouvellement bail de chasse   | Délibération ajournée   |
| 6- Approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier | Délibération 2023/12.06 |
| 4 Décisions prises par délégation  |                         |
| 5 Rapport des commissions communales   |                         |
| 7 Questions diverses   |                         |

### **1. APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 09 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme THEVENON NICOLI Blandine comme secrétaire de séance.

### **3. DÉLIBÉRATIONS**

### **3.1 DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE SOLIDARITÉ : MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la Place des Combattants dans le cadre du réaménagement total de la circulation dans le bourg. Il précise l'intérêt de déplacer le monument aux morts et de l'installer sur le parvis de la mairie, situation permettant de célébrer les commémorations à l'écart des voies de circulation.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de marbrerie GEAY GIROUD d'un montant de 20 000 €HT pour la création d'un nouveau Monument aux morts.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention suivante :

- Enveloppe de solidarité du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, considérant la nécessité de ces travaux,

**DECIDE** d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale pour les travaux de création d'un monument aux morts,

**SOLLICITE** une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité à hauteur de 50% soit 10 000 €HT.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Monsieur le Maire présente les propositions de monuments aux morts présentées par l'entreprise Geay Giroud. Le projet n°5 propose un monument moins imposant. Les Conseillers municipaux ont une préférence pour ce projet en conservant une stèle centrale et en proposant une stèle de chaque côté en verre avec gravures des noms. Le projet reste à affiner.

### **3.2 RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE DES COMBATTANTS : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE ET AMENDES DE POLICE**

La commission voirie propose, pour le programme voirie 2024, de réaménager la « Place des Combattants ».

Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 57 376.33€ HT soit 68 851.60 €TTC.

Il précise que ces plans des travaux comprennent :

- Des travaux de voirie pour un montant de 38 805.33€ HT soit 46 566.40€ TTC
- Des travaux de sécurisation pour un montant de 10 604.70€ HT soit 12 725.64€ TTC

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions « Programme voirie 2024 » et « Amendes de police ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Considérant la nécessité de ces travaux,

**DECIDE** d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale 2024 pour les travaux de réaménagement de la place des combattants dont l'estimation totale s'élève à 57 376.33 € HT,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental au titre des « Amendes de police programme 2024 » pour les travaux de sécurisation dont l'estimation financière s'élève à 10 604.70€ HT,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du programme « voirie communale et rurale 2024 » pour les travaux de voirie dont l'estimation financière est de 38 805.33€ HT,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3.3 MISE A JOUR DU TABLEAU UNIQUE DES VOIES ET PLACES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20220309 du 10/03/2022 déclassant une partie de la voie communale « Chemin des Hayes » et la délibération 2022/04.01 autorisant la vente de ladite portion de voie à M. Marc RIVOIRE. Il précise que ladite partie de voie concernée par cette vente a une superficie de 235m<sup>2</sup>.

Il précise que l'acte administratif de vente a été signé le 31 octobre 2023 et qu'il convient de mettre à jour le tableau unique de classement des voies et places communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3.4 BAIL ABRI VOITURE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'abri voiture n°1 situé au 68 place de l'Eglise (garage situé le plus au nord) est disponible à la location.

Il présente la demande de M. Anthony LORNAGE de louer ledit garage. Il précise qu'il est déjà locataire de l'abri voiture n°2 situé en contiguïté du garage mise en location.

M. le Maire propose à l'assemblée de louer l'abri voiture n°1 à M. Anthony LORNAGE et donne lecture du bail à intervenir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** pour louer ledit abri voiture à M. LORNAGE Anthony à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**FIXE** le loyer à 300€ annuel,

**DIT** que le loyer sera revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'indice national de la construction INSEE,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes les pièces à intervenir.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3.5 RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE**

Délibération reportée à un conseil ultérieur.

### **3.6 APPROBATION DES MODIFICATIONS A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Il expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels

#### *Article 1 : Composition et dénomination*

Le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier ci-après désigné "le syndicat", est constitué des communes suivantes :

#### *Pour le Département du Rhône*

*34 Communes* : Aveize, Beauvallon, Bessenay, Bibost, Brullioles, Brussieu, Chabanière, Chambost-Longessaigne, Chaussan, Coise, Duerne, Grézieu-Le-Marché, Haute-Rivoire, La-Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Longessaigne, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Riverie, Rontalon, Saint-André-la-Cote, Saint-Clément-les-Places, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Catherine, Sainte Foy l'Argentière, Souzy, Villechenève.

*Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien* (en représentation-substitution de la commune d'Affoux)

*Vienne Condrieu Agglo* (en représentation-substitution des communes de Ampuis Condrieu, Echaldas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-Le-Rhône, Saint Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupins-et-Semons)

#### *Pour le Département de la Loire*

*24 Communes* : Bussièrès, Chatelus, Chevrères, Civens, Cottance, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Sait-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

*Saint-Etienne Métropole* (en représentation-substitution des communes de Dargoire Saint-Christo en Jarez, Saint-Romain en Jarez, Tartaras et Valfleury)

#### *Article 4 : Sièqe*

Le siège du Syndicat est situé « 315 rue des Frênes », à Pomeys 69590.

#### *Article 6 : Comité Syndical*

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, et par les dispositions ci-après :

✓ Le comité syndical comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune membre.

✓ Les communes suivantes desservies partiellement par le réseau du syndicat et qui comportent moins de 400 abonnés, sont représentées au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant (Chaus-san, Rontalon).

✓ En application de l'article L.5711-3 du CGCT, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses com-munes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

✓ En application de ces dispositions les EPCI sont représentés comme suit :

- Saint-Etienne Métropole : dix délégués titulaires et cinq délégués suppléants.
- La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
- Vienne Condrieu Agglo : 16 délégués titulaires et 11 délégués suppléants

Le délégué suppléant peut suppléer l'un ou l'autre des deux délégués titulaires de la commune ou de l'EPCI qu'il représente

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 17 novembre 2023 :

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2023.

**SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Décision prise par M. le Maire :

- Relative à la signature de l'avenant n°2 pour les lots 4 et 6 des travaux Extension et rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet : devis de 5675.9€ HT de l'entreprise CP Menuiserie.

#### **5. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**BATIMENT (Rapporteurs Alain TOINON et François DUMONT) :**

Remise des plis de l'appel d'offre. Des courriers de négociations ont été transmis à certaines entreprises.

**COMMUNICATION (Rapporteur Blandine THEVENON-NICOLI) :**

Les bulletins sont en cours d'impression, ils seront distribués semaine 51.

#### **6. RAPPORT DES DELEGATION EXTERNES**

Néant.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

Distribution des sacs ordures ménagères : samedi 13 janvier de 09h00 à 12h00

Vœux de la municipalité : dimanche 14 janvier à 11h à la salle d'animation rurale.

**Prochains Conseils Municipaux :**

- **Jeudi 11 janvier 2024 à 20h30**
- **Jeudi 08 février 2024 à 20h30**
- **Jeudi 07 mars 2024 à 20h30**
- **Jeudi 04 avril 2024 à 20h30**
- **Jeudi 02 mai 2024 à 20h30**
- **Jeudi 06 juin 2024 à 20h30**
- **Jeudi 11 juillet 2024 à 20h30**
- **Jeudi 12 septembre 2024 à 20h30**
- **Jeudi 10 octobre 2024 à 20h30**
- **Jeudi 07 novembre 2024 à 20h30**
- **Jeudi 05 décembre 2024 à 20h30**

**Mme THEVENON NICOLI Blandine,**



**François DUMONT,**

